

**LUNDI 25 FEVRIER 2019**  
**HÔTEL DU DEPARTEMENT**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**  
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**  
**ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE**  
**DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS**  
**PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mes Chers Collègues,

Notre Assemblée est réunie aujourd'hui en séance plénière essentiellement pour l'examen et le vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et de l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2018.

Je vous rappelle que les débats dits d'Orientations Budgétaires se dérouleront, avec le vote des taux de la fiscalité départementale, les 4 et 5 avril prochains tandis que le vote du Budget Primitif aura lieu les 6 et 7 mai.

Je rappelle aussi que ce calendrier très particulier n'est que le prolongement des effets de la saisine préfectorale de la Chambre Régionale des Comptes intervenue en juin dernier. Elle impose que l'approbation des comptes de gestion et administratifs interviennent avant l'élaboration et le vote du budget primitif de l'exercice suivant, alors que nous avons toujours intégré ces données dans le cadre d'un Budget supplémentaire au mois de juin. Et je rappelle enfin que c'est bien notre Budget 2018 rectifié le 27 juillet qui a été finalement rendu exécutoire par le Préfet.

Les chiffres contenus dans les deux comptes qui vous sont soumis aujourd'hui viennent en quelque sorte confirmer a posteriori que notre budget, avec un résultat de clôture de l'exercice s'établissant

à presque 21 M€ et un résultat cumulé après report des restes à réaliser au 31 décembre d'un montant de 18 M€ pour le budget principal n'était pas si insincère qu'on a voulu le faire apparaître.

Mais je me garde bien de tout triomphalisme et j'incite aujourd'hui chacun, à la vue de ces chiffres, à ne pas céder à la tentation d'une euphorie facile. Certes plusieurs ratios sont plutôt encourageants en 2018 et des efforts très importants de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ont été engagés, avec notamment la maîtrise des dépenses de personnel ainsi qu'un léger recul des dépenses d'aide sociale. Grâce notamment à l'augmentation des recettes fiscales, taxe foncière et DMTO, l'épargne brute comme l'épargne nette se sont améliorées, de même que l'encours de la dette a pu diminuer pour la première fois depuis plusieurs exercices. Mais celui-ci reste à un niveau élevé, à 729 €/habitant contre 504 €/habitant en moyenne nationale des départements.

Pour 2019 avec un taux de taxe foncière déjà à 23,56%, bien supérieur à la moyenne nationale de 16,36%, le recours à une augmentation significative de la fiscalité ne sera quant à lui une option ni productive en termes de recettes supplémentaires suffisantes pour faire face au reste à charge des politiques sociales insuffisamment compensées, ni opportune dans le contexte d'une pression fiscale ambiante déjà considérée par nos concitoyens comme excessive.

Sachant que les dotations de compensation et autres péréquations horizontales ou verticales resteront encore bien en-deçà de nos besoins et de nos attentes, et avec un reste à charge d'allocations de solidarité estimé à plus de 36M€, les marges de manœuvre financières s'annoncent d'ores et déjà une nouvelle fois comme particulièrement restreintes.

Je rappelle que le fonds de stabilisation prévu dans la Loi de finances est doté d'un montant de 115 M€, à rapprocher d'une dépense à la charge des Départements de 9,3 Mds d'euros pour les politiques sociales. Quant à la péréquation horizontale entre départements, dotée d'une enveloppe de 250 M€ pour 2019, qui devait venir en aide aux Départements les plus en difficulté sur des critères objectifs de pauvreté, les critères de répartition fixés par l'ADF sont loin de venir aider significativement les départements les plus concernés. Le montant total de ces deux péréquations restera dans les Ardennes inférieur de plus d'1 M€ à ce que nous avons perçu de l'Etat sur l'exercice précédent, à savoir 4,6 M€.

Et je ne peux omettre dans ce tableau la nécessité de prendre en compte tout ou partie de nos engagements déjà reportés en 2018 à l'égard des communes et communautés de communes, pour un montant total de 40 M€ de subventions votées et notifiées. Même si nos efforts nécessaires et nos contraintes réelles n'ont pas toujours été bien perçus, la pédagogie sur la situation réelle du Département finit

par être comprise assez largement et je remercie tous nos collègues qui ont voulu s'en faire les relais.

Je vous proposerai de débattre aux Orientations Budgétaires sur la manière dont nous allons pouvoir commencer à honorer nos engagements.

La réunion d'aujourd'hui est donc une première étape d'un processus qui doit nous permettre d'adopter notre budget primitif pour 2019 seulement en mai prochain, dans un contexte qu'il serait illusoire de croire plus facile qu'hier, malgré les données financières plutôt positives qu'il vous est demandé de valider aujourd'hui, et qui sont à considérer comme un premier résultat des efforts que nous avons engagés en 2018.

Concernant le Pacte Ardennes 2022 et après la réunion qui s'est tenue à Paris la semaine dernière, je vous confirme que la signature en est prévue dans les Ardennes en présence du Ministre Sébastien LECORNU, en charge des collectivités territoriales, aux environs du 15 mars prochain.